

## CONTRAT DE VILLE 2015-2022

### Appel à projet 2021- Note de cadrage



## 1-1 Le contrat de ville dans ses grands principes

- ✓ 3 quartiers : Sète : Ile de Thau, Centre-ville/Ile Sud ; Frontignan : les 2 pins
- ✓ un projet de développement structuré selon 3 piliers :
  - Cohésion sociale
  - Développement économique et insertion professionnelle
  - Cadre de vie/rénovation urbaine
- ✓ Des axes transversaux : Promotion de la jeunesse, égalité hommes-femmes, lutte contre les discriminations, promotion des valeurs républicaines et de la citoyenneté, participation citoyenne.
- ✓ un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique, adossé à un projet de territoire ;
- ✓ un contrat piloté à l'échelle intercommunale dans le respect des prérogatives communales, dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière et un élargissement affirmé des signataires et des partenaires du Contrat de Ville pour une mise en œuvre opérationnelle transversale, collaborative et co responsable ;
- ✓ un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales, lequel est consolidé par les crédits spécifiques de la politique de la ville ;
- ✓ un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants, les associations et l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.

## 1-2 Cadre d'intervention de l'appel à projet 2021:

L'appel à projet est ouvert aux acteurs publics privés à but non lucratifs (associations, collectivités, bailleurs sociaux, établissements publics...) pour des actions à destinations des habitants des quartiers prioritaires des villes de Sète et Frontignan.

Cet appel à projet vise à impliquer ces acteurs porteurs de projets, en participant au projet de développement social urbain et économique pour lequel se sont engagés les signataires du Contrat de ville.

Les financements sollicités dans ce cadre sont des crédits dits « spécifiques » Politique de la ville.

Cet appel à projet doit permettre :

- Le développement et la mise en place d'actions innovantes et/ou structurantes, au bénéfice des publics des quartiers prioritaires.

*Une attention particulière sera portée aux projets se déroulant dans des plages horaires complémentaires de l'existant, ainsi que les samedis*

- La mise en cohérence des actions avec les enjeux identifiés dans le contrat de ville.

### 1-2-1 Critères d'éligibilité :

- Pertinence et caractère innovant par rapport aux enjeux et objectifs du contrat de ville,
- Cohérence avec les besoins identifiés par le contrat de ville,
- Articulation avec le droit commun et plus largement les autres politiques menées sur les territoires
- Plus-value au bénéfice des habitants des quartiers et intérêt collectif,
- Implication des habitants dans l'élaboration et/ou leur participation,
- Prise en compte d'au moins deux orientations transversales du contrat de ville,
- Impact attendu par rapport aux enjeux avec indicateurs de bilan et/ ou évaluation,
- Viabilité financière des actions,

### 1-2-2 Instruction de la demande :

Les opérateurs sont invités à remplir de manière précise et complète la rubrique « calendrier » du CERFA.

Sur ce CERFA, Il est impératif de renseigner le contrat de ville auquel l'action se rattache « CA du bassin de Thau » et le quartier prioritaire concerné : « île de Thau » - « centre-ville Sete - île Sud » - « 2 Pins Frontignan ».

Tout projet relevant d'une même thématique et porté par le même opérateur devra être présenté en un dossier CERFA unique

Les dossiers feront l'objet d'une analyse au regard de l'axe sur lequel ils s'inscrivent,

Un comité technique évaluera et donnera un avis techniques sur les demandes de subvention.

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des financeurs validera l'attribution des subventions.

A l'issue de ce comité de pilotage, chaque partenaire actera l'attribution des subventions qui le concerne.

### 1-2-3 Composition du dossier :

L'ensemble des éléments nécessaires à votre information concernant la rédaction, l'envoi et l'éligibilité de votre projet ainsi que les documents annexes à nous retourner signés sont consultables et téléchargeables sur le site de Sète agglomération méditerranée via le lien suivant :

**<http://www.agglropole.fr/contrat-de-ville-les-associations-peuvent-deposer-leur-projet>**

**1-3 Les indicateurs à fournir impérativement dans le cadre du bilan de toutes les actions :**

- Nombre total de bénéficiaires de l'action
- Nombre de bénéficiaires de l'action issues des QPV
- Nombre de bénéficiaires des QPV Femmes et Hommes/filles et garçons.
- Nombre de bénéficiaires des QPV par tranches d'âges.

***En plus de ces indicateurs, pour chaque axe, vous devrez renseigner les indicateurs listés dans la colonne « indicateurs » dans les tableaux ci-après. D'autres indicateurs pourront être présentés par les porteurs de projet.***

## 2- PILIER – COHESION SOCIALE

### 2-1 pour la ville de Sète

#### AXE 1 – lutter contre l'isolement des publics fragiles – promouvoir le lien social et la citoyenneté

Fiches actions	Objectifs opérationnels	Type d'action	Indicateurs du 1-3 plus :
Accès aux droits	Soutenir les actions des structures d'aide aux victimes, les dispositifs d'accès aux droits, à la justice et aux outils numériques.	Les actions visant à développer l'accès aux droits par un renforcement de l'accueil, de l'information, de l'orientation des publics (droit social/financier/professionnel...) et de l'accès au numérique ; actions impliquent les habitants et mobilisent le partenariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Type d'actions mises en œuvre dédiées aux femmes</li> <li>- Nombre de partenaires impliqués</li> <li>- Nature de question de droits traités ou abordés</li> <li>- % des publics QPV par nature de droit traités</li> </ul>
Citoyenneté	Favoriser la création d'espace de proximité dans les quartiers (rencontre entre différents publics/mise en réseau des acteurs)	Actions visant à accompagner et à soutenir les habitants dans leurs démarches, leurs projets, leurs initiatives, Développer les lieux d'accueil d'échange et d'information pour notamment valoriser la parole.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions menées</li> <li>- Nombre de projets accompagnés et aboutis initiés par les habitants des QPV</li> <li>- Nombre d'actions spécifiques réalisées, liées aux droits des femmes</li> </ul>

#### AXE 2 – Favoriser l'accès aux soins physiques et psychiques et à la prévention santé

Fiches actions	Objectifs opérationnels	Type d'action	Indicateurs du 1-3 plus :
Prévention et d'offre sanitaire de proximité	Vulgariser l'offre de soins et faciliter le déploiement de programmes d'action globaux autour des enjeux de la santé	- Actions visant à améliorer le repérage et la prise en charge des personnes en difficultés face aux Soins, à soutenir l'accompagnement aux soins en addictologie et faciliter la mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de manifestations prévention santé</li> <li>- Nombre d'actions menées</li> <li>- Nombre de partenaires impliqués</li> <li>- Nombre de personnes repérées, accompagnées et/ou orientées</li> <li>- Nombre de CMU ouvertes</li> </ul>

#### AXE 3 – Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances

Fiches actions	Objectifs opérationnels	Type d'action	Indicateurs du 1-3 plus :
Education – Parentalité	Améliorer au quotidien l'accueil des familles des QPV et leur implication	- Actions visant à co-construire les projets avec les parents, - Soutien aux actions en faveur de la parentalité notamment par la lutte contre l'illettrisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et type d'actions conduites</li> <li>- Nombre de projets initiés par les parents accompagnés et aboutis</li> </ul>
Actions en faveur des jeunes	Soutenir l'accompagnement de projets individuels et collectifs	- Actions visant à l'épanouissement des jeunes avec comme objectifs l'amélioration du rapport à l'école et à son encadrement	- Nombre d'élèves en pré décrochage scolaire réintroduits dans le système éducatif ou formatif

#### **AXE 4 – Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs**

<b>Fiches actions</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Type d'action</b>	<b>Indicateurs du 1-3 plus :</b>
Sport	Développer les pratiques sportives et de loisirs pour les publics des QPV	<ul style="list-style-type: none"><li>- Actions visant à augmenter ou rendre accessible l'offre sportive pour les publics des QPV</li><li>- Actions visant à mobiliser le sport comme levier d'insertion, de prévention (santé/prévention de la délinquance) et/ou de l'égalité femmes/hommes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de nouveaux licenciés issus des activités financées par la Politique de la Ville</li></ul>
Culture	Développer l'accès et la pratique aux activités culturelles pour les publics des QPV	<ul style="list-style-type: none"><li>- Actions visant à la sensibilisation et à la découverte de pratiques culturelles</li><li>- Actions favorisant l'accès à la culture.</li><li>- Actions répondant aux objectifs du Contrat de ville en lien avec les objectifs de la CGEAC.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'actions spécifiques mises en place en direction des filles et des femmes</li><li>- Nombre de projets initiés par des femmes</li><li>- Nombre d'adhérent(e)s dans les structures associatives et activités suite à la mise en place d'un projet permis par le contrat de ville</li></ul>

CGEAC (Convention Généralisée d'Education Artistique et Culturelle portée par la ville de Sète): Les opérateurs trouveront le détail de mise en œuvre et les critères d'éligibilité sur le site de Sète agglomère méditerranée.

## 2- PILIER – COHESION SOCIALE

### 2-2 pour la ville de Frontignan

#### AXE insertion sociale : Assurer aux habitants du QPV un accès équitable aux services

Fiches actions	Objectifs opérationnels	Type d'action	Indicateurs du 1-3 plus :
Faciliter l'accès aux droits, prévention de l'isolement	Rendre plus lisible l'offre existante afin de faciliter l'orientation et la prescription des publics QPV éloignés de l'offre de services. Développer le travail en réseau des acteurs pour renforcer l'accès aux droits et aux outils numériques Créer des passerelles entre l'offre de droit commun et les actions de la politique de la ville pour les publics du QPV.	Les actions visant à développer le « aller vers » les publics des quartiers Actions d'accompagnement des personnes en difficulté dans l'accès aux droits Actions renforçant l'accessibilité aux services Actions d'accompagnements des publics dans l'apprentissage de la langue française, l'aide administrative, l'accès au numérique Actions favorisant les temps d'échanges intergénérationnels	Evolution du nombre de permanences de proximité. Nombre d'orientations et d'accompagnements des publics QPV effectués par l'agent de médiation communal vers les dispositifs de droit commun et l'offre locale. Part des femmes du QPV parmi les bénéficiaires des actions. Nombre de moyens déployés en termes d'information et de sensibilisation (campagne d'informations, numérique, supports de communication, guide...).
Faciliter l'accès aux pratiques sportives et culturelles	Rendre plus lisible l'offre existante afin de faciliter l'orientation des publics QPV Créer des passerelles entre l'offre de droit commun et les actions de la politique de la ville pour les publics du QPV. Maintenir l'offre existante culturelle et sportive.	Les actions visant à développer le « aller vers » les publics des quartiers Actions renforçant l'accessibilité aux pratiques de loisirs Actions d'accompagnements des publics, notamment féminin, dans la pratique et la découverte des activités culturelles, sportives, de loisirs	Nombre de jeunes du QPV bénéficiant d'une aide à la prise en charge d'une première licence. Part des femmes du QPV parmi les bénéficiaires des actions.
Santé	Rendre plus lisible l'offre existante afin de faciliter l'orientation et la prescription des publics QPV éloignés de l'offre de services. Développer le travail en réseau des acteurs pour renforcer l'accès aux droits. Créer des passerelles entre l'offre de droit commun et les actions de la politique de la ville pour les publics du QPV. Réduire les « poches d'inégalité » en renforçant l'accessibilité aux soins et aux démarches de santé. Intégrer la santé et le bien-être dans le domaine des activités physiques.	Les actions visant à développer le « aller vers » les publics des quartiers Actions de prévention visant à faciliter l'accès aux droits et aux soins Actions de promotion de la santé par l'activité physique et une alimentation saine	Moyens déployés en termes d'information (exemples : publication d'un guide, supports de communication...). Evolution du nombre de permanences de proximité. Nombre d'orientations de public QPV effectuées par l'agent de médiation (adulte relais) vers les dispositifs de droit commun. Part des femmes du QPV parmi les bénéficiaires des actions. Nombre de permanences du dispositif « ma commune /ma santé ». Nombre de cafés numériques dans le cadre de « la e-santé ». Nombre d'actions sport-santé.

**AXE insertion sociale : Développer la continuité éducative, soutenir les parents dans leur rôle éducatif**

Fiches actions	Objectifs opérationnels	Type d'action	Indicateurs du 1-3 plus :
Parentalité	<p>Accroître la lisibilité de l'offre locale à destination des familles. Favoriser les liens entre les différents acteurs et familles. Contribuer à la mobilisation des familles en vue de leur investissement dans les projets.</p>	<p>Actions proposant des parcours associant pratique, découverte, rencontres et développant des dynamiques de soutien à la parentalité.</p>	<p>Moyens déployés en termes d'information. Evolution du nombre de temps de proximité effectués par l'agent de médiation. Nombre d'actions mises en place dans le cadre du « Plan parentalité ». Part des mères du QPV parmi les bénéficiaires des actions. Nombre d'associations sportives développant une section féminine.</p>
Education	<p>Accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre locale. Agir en faveur de la réussite éducative. Développer les valeurs citoyennes à travers les pratiques sportives et culturelles.</p>	<p>Actions permettant de renforcer le parcours éducatif des enfants, le lien avec les familles et la présence sociale de proximité pour « aller vers ». Actions d'engagement dans : - une démarche de formation des jeunes licenciés. -des actions citoyennes menées par la commune sur les temps scolaires, péri et extra scolaires, Actions d'accompagnement à la scolarité contribuant à une reprise de confiance</p>	<p>Evolution du nombre de réunion avec les acteurs locaux pour une meilleure identification de l'offre locale. Nombre d'orientations et d'accompagnements effectués par l'agent de médiation sur les dispositifs de droit commun. Nombre d'activités proposées dans le cadre du « Plan mercredi ». Evolution du nombre de chantiers éducatifs et des bénéficiaires du QPV. Evolution de la participation des filles dans les activités ou actions politique de la ville. Nombre d'associations sportives s'engageant dans une démarche de formation des jeunes licenciés. Part des jeunes du QPV parmi les volontaires en service civique.</p>

**PILIER CADRE DE VIE/RENOVATION URBAINE/HABITAT – SETE et FRONTIGNAN**

**AXE – Améliorer le cadre de vie**

<b>Fiches actions</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Type d'action</b>	<b>Indicateurs du 1-3 plus :</b>
Habitat	Développer l'accueil et l'accompagnement des habitants dans leur cadre de vie	Actions visant à accompagner les habitants à : - réhabiliter leur logement - mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques - s'autonomiser dans leurs démarches administratives pour se loger - s'informer sur leurs droits et devoirs en tant que locataire.	- Nombre de personnes accueillies/orientées/accompagnées - Nombre de logements auto réhabilités /QPV

**PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI- SETE et FRONTIGNAN**

**AXE 1- Développer et maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants**

<b>Fiches actions</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Type d'action</b>	<b>Indicateurs du 1-3 plus :</b>
Entreprises et marchés publics	Accompagner les entreprises des QPV à accéder aux marchés publics	- Actions visant à accompagner les entreprises pour accéder aux marchés publics	- Nombre d'artisans des QPV ayant été accompagnés - Nombre d'artisans des QPV répondant aux marchés publics - Nombre d'artisans des QPV ayant obtenu un marché public - Nombre de nouveaux emplois générés
Création d'activité	Soutenir la création et l'accompagnement des créatrices ou créateurs d'activité	- Actions innovante visant à diffuser l'information sur les dispositifs et outils existants pour créer une activité et mise en réseau, - Actions d'accompagner les publics vers la création de leur activité.	- Nombre de demandes d'information - Nombre d'entreprises créées et accompagnées - Nombre d'emplois créés - Impact sur les bénéficiaires à J+3 et 6 mois

**AXE 2- Favoriser l'accès d'une offre de formation adaptée au profil des habitants et aux besoins des entreprises**

<b>Fiches actions</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Type d'action</b>	<b>Indicateurs du 1-3 plus :</b>
Mobilité et savoirs être	Soutenir l'accès à l'emploi par un appui à la mobilité et par l'acquisition des savoirs être	- Actions contribuant à augmenter la mobilité des candidats pour une recherche d'emploi plus large ou pour accéder à un premier emploi, - Actions de sensibilisation des demandeurs d'emploi à leurs droits et devoirs, aux attentes des entreprises	- Nombre de personnes des QPV accueillies et accompagnées - Nombre de femmes ayant pu disposer d'un dispositif particulier - Impact sur les bénéficiaires à J+3 et 6 mois

### **AXE 3 – Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers**

<b>Fiches actions</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Type d'action</b>	<b>Indicateurs du 1-3 plus :</b>
Insertion professionnelle des femmes	Accompagner les femmes dans leur projet ou souhait d'insertion professionnelle	Actions visant favoriser le parcours d'insertion professionnelle des femmes	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de femmes ayant été accueillies et accompagnées</li><li>- Nombre de femmes ayant accédé à une formation ou à un emploi par secteur d'activités à 6 mois et 12 mois</li></ul>
Illettrisme – savoirs de base - fracture numérique	Renforcer l'accès aux savoirs de base et aux numérique	Actions visant à accompagner les plus éloignés du numérique et de l'emploi pour permettre les parcours d'insertion par l'économie ou le maintien dans l'emploi.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de femmes reçues,</li><li>- Nombre de femmes ayant suivi un atelier</li><li>- Nombre des bénéficiaires reprenant une formation ou intégrant un emploi après accompagnements et formations par secteur d'activités à 6 mois et à 12 mois</li></ul>

### AXES TRANSVERSAUX - villes de Sète et Frontignan

Fiches actions	Objectifs opérationnels	Type d'action	Indicateurs du 1-3 plus :
Lutte contre les discriminations - Egalité femmes/Hommes (LCD-E)	Faire progresser l'égalité femmes-hommes et améliorer le vivre ensemble.	Toutes actions présentant un axe central de lutte contre les discriminations sous toutes ses formes en faveurs des publics des QPV Les actions visant l'égalité femmes hommes en faveurs des publics des QPV	- Nombre de personnes formées ou sensibilisées dont femmes - Nombre d'actions « sensibilisation/prévention » mises en œuvre
Sensibiliser aux Valeurs de la République et de Laïcité	Faire progresser le sens civique et l'expression des valeurs de la République et de la laïcité	Toutes actions de sensibilisation, d'information ou de formation sur les valeurs de la République et sur la laïcité	- Nombre d'actions informatives réalisées - Nombre de personnes formées ou sensibilisées dont femmes -
Prévention de la délinquance et lutte contre la radicalisation Articulation contrat de ville/CISPDR*	Agir de manière préventive sur les processus de dégradation du sentiment de sécurité et de situation de fragilité sociale	Actions visant à travailler les incivilités, à diminuer les faits de délinquance et prévenir la radicalisation, Actions en faveur des personnes vulnérables ou ayant besoins d'un accompagnement préventif ou ayant déjà commis des actes justifiant d'un soutien, Actions conduites avec un axe central de prévention. Actions de prévention en faveur des jeunes de plus 17 ans menées au-delà de 17h, les samedis et pendant les vacances scolaires	Indicateurs relatifs à : - Incivilités et faits de délinquance - Nombre d'actions conduites - Modalités d'association des publics et des partenaires - Nombre de personnes repérées et accompagnées

\*Comité Intercommunal de la prévention de la délinquance et de la radicalisation

Formation des opérateurs des QPV	Apporter une formation de base aux bénévoles des associations impliquées dans les QPV sur le fonctionnement d'une association mais aussi aux habitants des QPV	Actions visant à accompagner les habitants à la mise en place d'un projet et les bénévoles associatifs à la formation relative à la vie associative, la gouvernance et l'importance de la dimension collective des projets au sein de ces associations.	Nombre d'habitants et d'associations de QPV bénéficiaires Nombre de projets initiés par les habitants et aboutis  <i>Evaluation quantitative:</i> - Nombre de personnes/associations participantes. - Nombre de projets accompagnés et développés en QPV <i>Evaluation qualitative:</i> - Enquêtes de satisfaction des associations accompagnées, - Evolution qualitative des projets des associations participantes, Niveau de connaissances des bénévoles.
----------------------------------	--	---	---